

143. — 6 AVRIL 1854. — *Loi qui alloue un crédit de 120,000 francs au budget des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1853* (1). (Monit. du 9 avril 1854.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de cent vingt mille francs (fr. 120,000) est mis à la disposition du département des finances, pour suppléer à l'insuffisance du fonds de non-valeurs de l'exercice 1853.

Art. 2. Ce crédit, qui sera ajouté à l'art. 1^{er} du budget des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1853, sera couvert au moyen de bons du trésor.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre d'Etat, gouverneur du Brabant, chargé temporairement du département des finances, M. LIEDTS.

146. — 6 AVRIL 1854. — *Acceptation de la loi du 11 janvier 1854, qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Terlecki (Thadée), commis de deuxième classe à l'administration des chemins de fer de l'Etat, né à Uniz (Pologne), le 26 octobre 1802.* (Monit. du 14 avril 1854)

147. — 6 AVRIL 1854. — *Arrêtés royaux qui accordent des brevets d'industrie :*

1^o Au sieur Charbonnier (F.), maréchal des logis à la compagnie des pontonniers, domicilié à Liège, un brevet de perfectionnement de dix années, pour une enveloppe de cartouche de chasse;

2^o Au sieur Despret (H.), directeur de la société des produits chimiques de Floreffe, domicilié à Farciennes, chez le sieur Gilot, son mandataire, un brevet de perfectionnement de quatorze années, pour des perfectionnements dans les appareils pour le coulage et la recuisson des glaces, brevetés en sa faveur pour quinze ans, le 30 juin 1853;

3^o Au sieur Crace-Calvert (F.), domicilié à Bruxelles, rue aux Laines, n^o 96, chez le sieur Legrand, son mandataire, un brevet d'importation de quatorze années, pour un lustre applicable sur les étoffes, breveté en sa faveur en France pour quinze ans, le 16 mars 1854;

4^o Au sieur Dumler (G.), domicilié à Schaerbeek, rue de Haeght, chez le sieur Lacambre, son

mandataire, un brevet d'importation de quatorze années, pour deux procédés de fabrication des verres, glaces et cristaux, brevetés en sa faveur en France pour quinze ans, le 14 mars 1854;

5^o Au sieur de Bavay (P.), domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, rue de la Limite, un brevet de perfectionnement de treize années et dix mois, pour des modifications apportées au régulateur hydraulique centrifuge, breveté en sa faveur pour quinze ans, le 27 janvier 1853;

6^o Aux sieurs Meistre (Hercule et Casimir), frères, domiciliés à Bruxelles, rue Notre-Dame-aux-Néiges, n^o 36, chez le sieur Bourson, leur mandataire, un brevet d'importation de quatorze années, pour un métier mécanique à tisser les draps et les étoffes de laine à déroulement et à enroulement, breveté en leur faveur en France pour quinze ans, le 25 novembre 1853;

7^o Au sieur Steele (A.), domicilié à Bruxelles, place du Grand-Sublon, n^o 20, chez le sieur Stoctet, son mandataire, un brevet d'importation de treize années, pour des procédés d'évaporation des dissolutions saccharines, brevetés en sa faveur en Angleterre pour quatorze ans, le 5 mars 1854;

8^o Au sieur Servat (P.), domicilié à Schaerbeek, rue Verte, n^o 71, un brevet d'importation de treize années, pour un procédé servant à fixer les couleurs sur les tissus, breveté en Angleterre pour quatorze ans, le 15 mars 1854, en faveur des sieurs Poisson, Martin et Talle;

9^o Au sieur Mathieu (J.), domicilié à Bruxelles, quartier Léopold, rue du Commerce, n^o 23, chez le sieur Biebueyk, son mandataire, un brevet d'importation de quatorze années, pour des perfectionnements apportés dans les chemins de fer, brevetés en France pour quinze ans, en faveur du sieur Rives;

10^o Aux sieurs Cordouan (P.-L.) et Bonne-terre (S.-V.), domiciliés à Bruxelles, petite rue de l'Écuyer, n^o 21, chez le sieur Raclot, leur mandataire, un brevet d'importation de quinze années, pour un système de pistolet de salon;

11^o Au sieur Macpherson (A.), domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, rue du Méridien, n^o 12, un brevet de perfectionnement de onze années, pour des modifications dans les moyens de désinfecter les égouts, etc., brevetés en sa faveur pour douze années, le 31 août 1853;

12^o Au sieur Mutel (P.-F.), domicilié à Molenbeek-Saint-Jean, rue du Niveau, n^o 17, un brevet de perfectionnement de quatorze années, pour des modifications au système de becs à gaz, breveté en sa faveur pour quinze ans, le 22 septembre 1853;

13^o Au sieur Zoude (F.), directeur de verreries, domicilié à Namur, un brevet d'invention de quinze années, pour une machine à dépontiller, à fletter et à polir le verre;

(1) Présentation à la chambre des représentants le 8 mars 1853. — Rapport par M. de Renesse le 9 — Discussion et adoption le 14 par 60 voix.

Rapport au sénat par M. Grenier-Lefebvre le 29 mars. — Discussion le 30 et adoption le 31 par 30 voix.